



OPÉRATION 2017

« AMÉLIORATION
DU CADRE DE VIE EN FINISTÈRE »
LABEL VILLES & VILLAGES FLEURIS





L'opération «Amélioration du cadre de vie en Finistère» participe à la mise en valeur du patrimoine architectural et culturel des communes, au développement touristique, à l'amélioration du cadre de vie et à la valorisation de l'environnement.

A ce titre, le concours des Villes et Villages Fleuris prend de nouvelles dimensions qui se traduisent notamment par un accompagnement sur-mesure :

- ⊙ Une rencontre avec les représentants des équipes municipales et techniques pour bien comprendre le projet communal et les objectifs,
- ⊙ Une évaluation à partir de critères tenant compte du projet municipal dans sa globalité, de la stratégie d'aménagement, de la qualité de l'espace public, des éléments techniques liés au patrimoine végétal,
- ⊙ Une évaluation des modes de fleurissement compatibles avec la prise de conscience environnementale et le développement durable.



COMMENT S'INSCRIRE ?

La participation est gratuite à l'échelon départemental.

Il suffit de retourner le bulletin de participation à :

Finistère 360°
4 rue du 19 mars 1962 - CS 920005
29018 QUIMPER CEDEX
Tél. 02 98 76 24 41- Mail : martine.berthou@finisteretourisme.com
ou
Tél. 02 98 76 66 39 - Mail : karine.sadou@finisteretourisme.com

Pour le **VENDREDI 28 AVRIL 2017**



Les options possibles



LA COMMUNE N'EST PAS LABELLISÉE

⊙ **Option 1 :**

Elle souhaite s'inscrire dans une démarche de labellisation niveau 1^{ère} fleur.

SES ENGAGEMENTS :

Adresser pour le **Vendredi 9 juin 2017 un dossier illustré (10 pages maximum) présentant les éléments suivants :**

- o Une présentation de la commune, ses atouts, ses spécificités, son identité paysagère ...
- o Ses motivations à s'inscrire dans une démarche d'embellissement de son cadre de vie,
- o Sa stratégie d'embellissement (ses choix en termes de lieux, de végétaux, d'entretien...)
- o Ses actions en faveur de la gestion environnementale et la qualité de l'espace public.
- o Ses actions d'information et de sensibilisation des habitants.

Accueillir la commission qui visitera la commune.

⊙ **Option 2 :**

Elle souhaite mettre en place un plan d'embellissement de ses espaces publics sans s'orienter vers le label et veut bénéficier d'un accompagnement.





LA COMMUNE EST LABELLISÉE

NIVEAU ACTUEL :    

⊙ **Option 1 :**

Elle souhaite s'orienter vers un niveau de label supérieur.

Elle peut bénéficier d'un rendez-vous pour un accompagnement en prévision de la visite du prochain jury (critères, montage du dossier de présentation, préparation de la visite...).

⊙ **Option 2 :**

Elle souhaite conserver son niveau de label actuel.

⊙ **Option 3 :**

Ne souhaite plus bénéficier du label.



QU'EST-CE QUE LE LABEL « VILLES & VILLAGES FLEURIS »

C'est un label national qui permet aux collectivités d'affirmer leurs choix de mettre en avant la qualité de vie et l'attractivité de leur territoire grâce à un travail cohérent autour du paysage, du végétal et du fleurissement.

Les critères d'attribution, à l'origine dédiés à la qualité esthétique, laissent progressivement une place prépondérante à l'aménagement et à la gestion des espaces paysagers et fleuris. Il s'applique notamment à des modes de gestion durables du patrimoine végétal.

Il intègre toutes les démarches d'amélioration de l'espace public, mobilier, voirie, publicité, propreté...et de sensibilisation des habitants.



Les conditions de participation

Une nouvelle organisation au regard de la loi NOTRe et des différentes possibilités de participation :

⦿ **Les communes s'inscrivent directement auprès de Finistère 360° pour le VENDREDI 28 AVRIL 2017,**

- o Les intercommunalités qui le souhaitent restent partenaires de l'opération.

⦿ **Un nouveau mode d'organisation retenu :**

- o Lorsque l'intercommunalité devient partenaire, elle désigne un à deux représentants du territoire pour participer à la commission départementale d'évaluation,
- o L'évaluation des communes se fait à partir des critères définis sur la base des préconisations du Conseil National des Villes & Villages Fleuris,
- o La pré-sélection des communes sera faite à partir du dossier illustré à transmettre au plus tard pour le **VENDREDI 9 JUIN 2017**.

⦿ **Une évaluation des communes par catégorie :**

- o 1ère catégorie : moins de 1 000 habitants,
- o 2e catégorie : de 1 001 à 2 500 habitants,
- o 3e catégorie : de 2 501 à 3 500 habitants,
- o 4e catégorie : de 3 501 à 7 000 habitants,
- o 5e catégorie : de 7 001 à 30 000 habitants,
- o 6e catégorie : plus de 30 000 habitants.

Le chiffre de population retenu est celui enregistré au dernier recensement.



⦿ **Une évaluation des communes par une équipe pluridisciplinaire :**

- o Une commission composée de compétences complémentaires (professionnels de l'horticulture, du paysage, des espaces verts, du tourisme...) étudiera chaque dossier.

Après validation du dossier, une commission visitera les réalisations communales sur la base du référentiel national de labellisation.

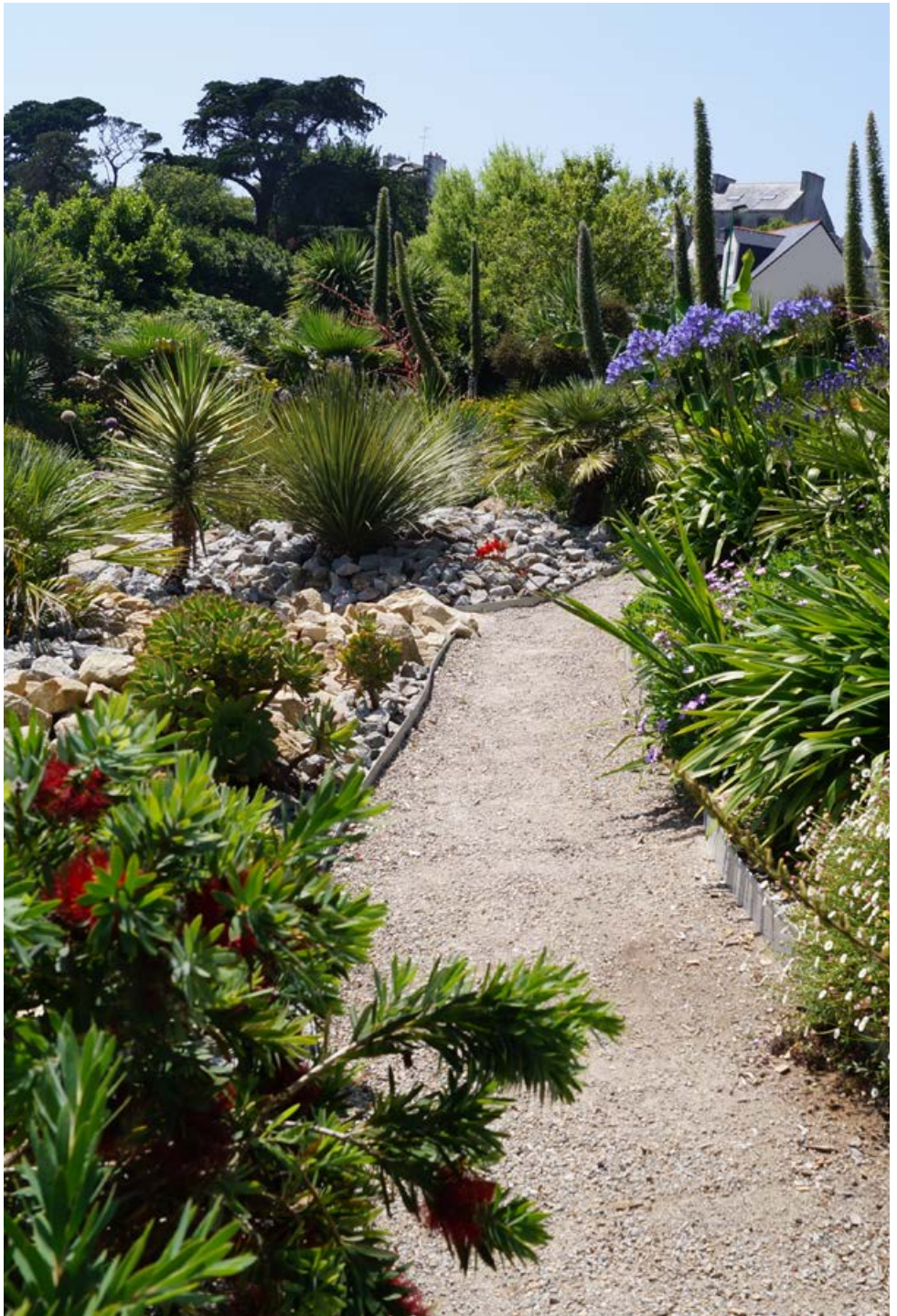
** Par souci d'équité, les personnes retenues ne peuvent évaluer la commune dans laquelle elles résident.*

⦿ **Une visite d'évaluation préparée :**

- o Une présentation synthétique de la démarche par les élus et techniciens de la commune (15 minutes environ).
- o Une visite des différents espaces organisée de telle sorte à valoriser la démarche présentée (30 minutes environ).

** Pour une perception identique à celle des usagers, la visite doit se faire selon le mode de fréquentation le plus utilisé (visite d'un bourg, d'un jardin à pied, découverte d'une entrée de ville, d'un rond-point en voiture...).*







Calendrier 2017

FIN MARS	Lancement de la campagne
28 AVRIL	Délai de retour du bulletin de participation
MAI-JUIN	Accompagnement des communes labellisées dans la préparation de la visite du jury régional ou national en 2017
9 JUIN	Délai de retour des dossiers (10 pages maximum)
MI-JUIN	Examen des candidatures des communes souhaitant aller vers le label 1 ^{ère} fleur
JUIN-SEPTEMBRE	Visite des communes retenues pour un diagnostic en vue de la préparation au label 1 ^{ère} fleur
OCTOBRE	Sélection définitive des communes qui seront proposées au label 1 ^{ère} fleur l'an prochain, en 2018
NOVEMBRE	Rencontre départementale.
TOUTE L'ANNÉE	Visites techniques sur rendez-vous.



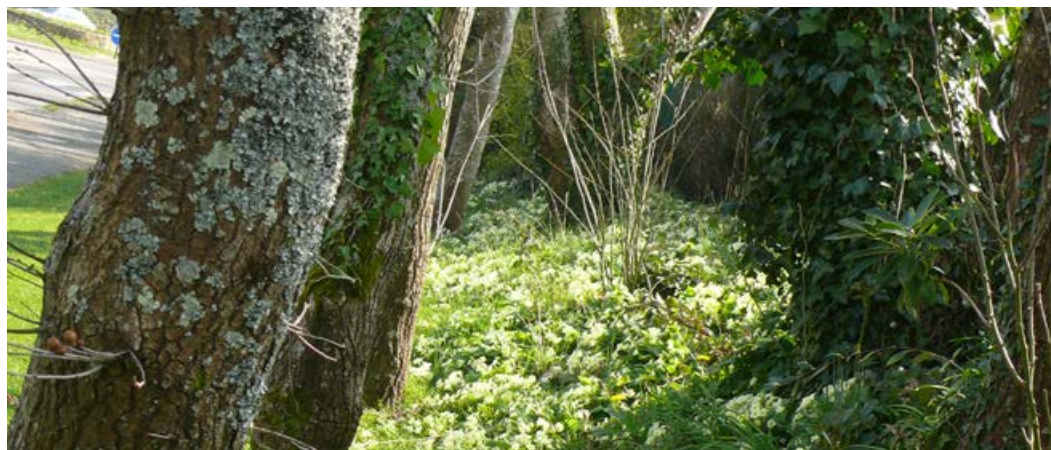
Pour continuer à sensibiliser les habitants

Le fleurissement des espaces publics représente un enjeu important pour les communes soucieuses de créer un cadre de vie agréable. Il participe aussi à l'image de qualité d'un territoire.

D'un fleurissement purement esthétique, il doit aujourd'hui évoluer vers un fleurissement raisonné s'adaptant au paysage local et répondant à des logiques durables. Pour y parvenir, les communes font évoluer leurs pratiques mais celles-ci ne sont pas toujours bien perçues par la population. Un autre regard de l'espace public semble nécessaire, il passe par un travail de sensibilisation et d'information des habitants.

Au 1^{er} janvier 2019, l'usage des pesticides de synthèse par les particuliers sera interdit. Pour accompagner cette évolution, les notions de jardinage au naturel pour une préservation de l'environnement deviennent une priorité. Le concours actuel doit intégrer cette constante.

Cette année, le concours des « Jardins et Maisons Fleuris » s'organise librement à l'échelon d'un territoire communal ou communautaire et non plus à l'échelon départemental.





LES CONSEILS POUR L'ORGANISER ...

- ⊙ Informer les habitants par le biais de la presse, du bulletin communal, du site Internet... pour une inscription en mairie,
- ⊙ Constituer une commission pluridisciplinaire chargée des visites,
- ⊙ Organiser le planning de visite,
- ⊙ Élaborer le palmarès,
- ⊙ Valoriser les lauréats lors d'une remise de prix et via les outils de communication de la commune.

DES EXEMPLES DE CATÉGORIES...

- ⊙ Établissements accueillant la clientèle touristique,
- ⊙ Fleurissement et entretien de l'espace public,
- ⊙ Jardins,
- ⊙ Balcons, façades...,
- ⊙ Projets collectifs : écoles, maisons de retraite, centres de loisirs...,
- ⊙ Exploitations agricoles, ...

LES CRITÈRES DE NOTATION

- ⊙ Mise en scène (ambiance, qualité du patrimoine, qualité des contenants...)
- ⊙ Composition paysagère (harmonie des couleurs, des volumes...)
- ⊙ Associations végétales (gamme de végétaux...)
- ⊙ Pérennité des compositions (intérêt décoratif toute l'année...)
- ⊙ Entretien des espaces (absence de désherbage chimique, techniques alternatives...) ...



« AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE EN FINISTÈRE » LABEL VILLES & VILLAGES FLEURIS



© Crédits photographiques : Finistère tourisme - mars 2017.

Finistère 360° reste à votre écoute,
pour vous guider dans cette nouvelle organisation
pro.finisteretourisme.com